

Conseil de Faculté – Séance N°55

Mardi 2 avril 2013

«Validé par le conseil du mardi 11 juin 2013»

Participants :

Collège A	
Pascal DURET	Représenté
Jean Claude GATINA	Absent
Georges DALLEAU	Présent
Harry BOYER	Représenté
François GARDE	Absent
Collège B	
Chantal VERKINDT	Présente
Christian OLLIVIER	Présent
Marie CHIRON	Excusée
Dominique MORAU	Présent
Patrick DESMOULINS	Présent
Collège IATOS	
Bruno BONAZZI	Présent
Vanessa DIJOUX	Présente
Chantale RICHAUVET	Représentée par Bruno BONAZZI
Personnalités extérieures	
Jean-Luc LHEMANNE	Représenté
Nazir PATEL	Absent
Marc-André HOAREAU	Absent
Bernard REYNAUD	Absent
Personnes assistant également au Conseil	
Jean-Michel DELAPLACE	Excusé
Pierre LEROYER	Présent
Thierry PASSINAY	Présent
Laurent PUREN	Présent
Alain BASTIDE	Présent
Isabelle FOCK BASTIDE	Présente
Etudiants	
Stéphane GUYARD	Absent
Brice MELQUIOND	Absent
Jérémy LEBEAU-BERNARD	Absent

Ordre du jour :

- 1) Validation du dernier PV
- 2) CEV
- 3) Point Vice-doyen Formation
- 4) Bilan des formations et habilitations
- 5) Point sur l'offre de formation
- 6) Projets COFIP
- 7) Modalités d'accès 2013-2014
- 8) Commission VAPP et réorientation
- 9) Formation à distance FLE
- 10) Tarification FC des formations FLE à distance
- 11) Situation financière
- 12) Questions diverses :
 - Commission de recrutement Enseignant du Second degré

Le quorum atteint le conseil débute à 14h21

1. Validation du PV N° 54

Validé à l'unanimité.

2. CEV

Nom Prénom	PROFESSION	Qualité	Période	DEPARTEMENT + FILIERE	Section CNU Discipline d'enseignement	EGTD *prévision
CHEVRANT-BRETON GREGOIRE	RESPONSABLE D'ACTIVITE	CEV	HN S2	STAPS L3 MANAGEMENT	Comptabilité	30
GUILLOU YANN	CERTIFIE ECONOMIE GESTION	CEV	HN S2	SBE L3GUE	60 Droit de l'urbanisme	20
LEBON DIDIER	CERTIFIE PHYSIQUE CHIMIE	CEV	HF S2	SBE L2	60 Chimie	14
Total						64,00

Les dossiers présentés sont validés à l'unanimité.

Remarque de M. Leroyer au sujet de réussir en licence : 80% des heures de l'année civile antérieure devrait être imputés sur le budget l'UFR SHE. Par mail, une demande de recensement des heures effectuées a été formulée. Le suivi des heures déjà effectuées en 2013 sera donc indispensable.

3. Point Vice-Doyen Formation

M. Leroyer rappelle que dans sa fonction de Directeur de l'UFR, il est assisté par 3 Directeurs-Adjoints :

- Un directeur-adjoint Recherche : M. Alain BASTIDE
- Un directeur-adjoint Formation : Mme Chantal VERKINDT
- Un directeur-adjoint Relations Internationales et Insertion professionnelle : M. Jean-Michel DELAPLACE.

Pour des raisons professionnelles et personnelles Mme Verkindt ne souhaite pas poursuivre ses fonctions de vice-doyenne, jusqu'à la fin de son mandat. Cela fera 5 ans à la fin de cette année qu'elle occupe ce poste, elle souhaite aller au bout de l'année pour finaliser le travail sur le bilan

des formations, et la campagne des habilitations. Elle a cependant demandé à M. Leroyer de lui trouver un successeur. M. Leroyer la remercie pour son professionnalisme.

Les vice-doyens sont élus sur proposition du doyen de l'UFR. Cette proposition peut se faire suivant deux possibilités :

- La première possibilité consiste à faire un appel d'offre large au sein de l'UFR et le directeur de l'UFR propose un candidat parmi les volontaires.
- La deuxième possibilité, le directeur d'UFR propose un candidat.

Ces deux possibilités ont des avantages et des inconvénients. M Leroyer a opté pour la deuxième possibilité.

Il en a discuté avec Jean-Philippe PRAENE qui serait partant pour assumer ce mandat.

Cette demande de candidature officielle sera présentée après la démission de Mme VERKINDT.

4. **Bilans des formations et habilitations (documents en annexe)**

Mme Verkindt présente le bilan des formations.

Des bilans plus complets doivent être fournis dans les documents d'habilitations (Selon les départements, un travail plus ou moins complet a déjà été engagé). Pour leur permettre de finaliser ce travail, elle rappelle que le bilan de chaque formation comprend une auto-évaluation tant quantitative que qualitative. La deuxième phase sera une évaluation externe sur la base des critères de l'AERES.

L'évaluation quantitative porte sur les indicateurs suivants :

- Evolution des flux d'étudiant par niveau et par année pour chaque diplôme de l'offre de formation.
- % de réussite par niveau et par année
- Les chiffres concernant le devenir des anciens étudiants diplômés (insertion professionnelle ou poursuite d'étude, ...)

L'évaluation qualitative doit permettre d'apprécier tout ou partie des points suivants (et pas forcément dans cet ordre) :

- Rappel des objectifs scientifiques et/ou professionnels de la formation
- L'impact des dispositifs d'aide à la réussite et les éléments qui pourront être réinjectés dans les futures maquettes
- Le pilotage de la formation : équipe pédagogique ; analyse de l'évaluation des enseignements et mise en place de conseils de perfectionnement.

Mme FOCK BASTIDE présente le bilan (*en annexe*) du département SBE ainsi qu'une analyse justifiant la restructuration de l'offre.

M. Leroyer insiste sur le fait que les offres doivent respecter le cadrage avec des éléments facilement identifiables pour les propositions hors cadrage, afin de pouvoir engager les négociations sans mettre en péril la base de l'offre de formation.

M. DESMOULINS présente oralement la proposition du conseil de département STAPS, qui n'a ni bilan, ni présentation de la nouvelle offre, pour l'instant. Les documents seront finalisés pour le CEVU du 11 avril.

Une auto-évaluation a été réalisée, mais M. DESMOULINS fait part de son incapacité à réfléchir sur la future offre de formation en sachant que les TP seront supprimés en L1.

Le département FLE fait à nouveau un point sur le bilan de leur formation lors de la présentation de

l'offre de formation à distance, et repart sur la même offre de formation pour le prochain quadriennal.

5. **Point sur l'offre de formation (en annexe)**

M. Leroyer, présente la déclinaison du cadrage pour l'habilitation 2015 pour les licences et les masters.

Cette analyse présente le mode de répartition du cadrage vers les départements. Dans les offres de formations, il pourra y avoir des éléments hors cadrage mais qui doivent rester très faciles à identifier, et ne remettant pas en question la totalité des prévisions.

Pour le 5 avril, il faudra présenter une offre de formation correspondant à ce qui a été présenté à ce conseil de faculté.

6. **Projets COFIP (reporté)**

Le projet de Mme Verkindt : Formation des Risques en Activités Physiques ayant été refusé par la COFIP, elle se tournera vers le département STAPS pour une demande de financement en interne (912 euros).

7. **Modalités d'accès 2010-2013 (documents en annexe)**

- Les modalités d'accès du département STAPS sont validées à l'unanimité.
- Sous réserve des modifications apportées sur les modalités d'accès du département FLE, le document est validé à l'unanimité.
- Les modalités d'accès du département SBE sont validées à l'unanimité, sous réserve des modifications éventuelles après vérification avec la DSVE.

8. **Commission VAPP et réorientation (document en annexe)**

La commission de validation des acquis et de réorientation du département FLE est validée à l'unanimité.

9. **Formation FLE à distance (document en annexe)**

M.OLLIVIER et M. PUREN présentent un historique de l'offre de formation FLE à distance.

Ce bilan positif fait apparaître un besoin futur d' une cellule d'enseignement à distance qui soit parfaitement au fait des contraintes liées à ces particularités.

Avec une réflexion sur le statut de ces étudiants : formation continue ou formation initiale ou statut particulier ?

Le plus simple pour l'UFR SHE serait de les considérer comme étant de la formation continue et pouvoir ainsi élaborer la tarification des formations FLE à distance.

10. **Tarification FC des formations FLE à distance :**

Les augmentations de tarifs pour l'aménagement spécifique (40 euros pour le L3 FLE, et de 37 euros pour le master) sont présentées au département pour validation par le conseil de faculté, puis présentation au CEVU.

TARIF 2013/2014

	Aménagement spécifique SHE	Réprise Etude SUFP	Droit Nationaux (Base 2012/2013)	Total
L3 FLE	190	125	181	496
Master IL	190	127	250	567

UFR SHE : Gestion Pédagogique et administrative
SUFP : Gestion administrative des stagiaires : IA, Contrat, et secrétariat

Tarifcation validée par le conseil de faculté en date du

11. Situation financière :

Centre de coût	Fonds	Lignes de crédit	Responsable	Montant initial	SOLDE	Taux d'exécution
904ADM	MEN	904ADM	LEROYER	63 175,00	57 575,27	10%
904FLE	MEN	904FLE	PUREN	6 545,00	6 464,60	1%
904SBE	MEN	904SBE	BASTIDE	54 519,60	50 405,29	8%
904STAPS	MEN	904STAPS	DESMOULINS	70 220,40	47 251,81	33%
904STAPS	EPAU	CHU-OBELIX	PEYROT	13 000,00	1 762,84	86%

La présentation de la situation montre l'évolution de notre taux d'exécution.

Le taux d'exécution en date du 31 mars est de +21% soit une augmentation de plus de 8 points par rapport à fin février.

12. Questions diverses :- **Commission de recrutement Enseignant du Second degré :**

La proposition du Directeur de l'UFR SHE pour la constitution des commissions est présentée aux membres du conseil :

- **PR** : DALLEAU Georges
- **MCF** : BARON Bertrand
- **PRAG** : CHIRON Marie

Le conseil prend fin à 18h02